

# Un BON préavis ?

# Tout le monde y a droit !



La FEB, qui représente tous les employeurs du pays, demande un nouveau droit de licenciement. En clair, les employeurs veulent casser le préavis des employés et pouvoir ainsi les licencier rapidement et à moindre coût.

Le projet de la FEB repose sur trois principes :

- ▶ un préavis de quelques semaines par 5 années d'ancienneté
- ▶ un préavis qui serait pris partiellement en charge par la sécurité sociale
- ▶ une politique plus énergique d'activation des chômeurs.

Voilà l'employé modèle souhaité par la FEB : un employé licencié qui est mal couvert par un préavis court et qui émerge rapidement au chômage. « Activé » vigoureusement par l'ONEm, il en sera rapidement exclu. Et voilà un travailleur précarisé, fragilisé, pauvre parfois qui sera trop heureux d'accepter un « job » mal payé, flexible, et comportant de mauvaises conditions de travail.

## Pour la CNE c'est NON !

Ce que nous voulons :

- ▶ Nous voulons un bon préavis, comme celui des employés, pour tous les travailleurs. Un préavis qui indemnise, qui sauvegarde les revenus entre deux emplois et surtout, qui protège contre le licenciement. Seul le préavis des employés coûte assez cher que pour obliger les employeurs à chercher des alternatives au licenciement.
- ▶ Nous refusons que la sécurité sociale paie le licenciement des travailleurs. Parce que l'argent de la sécu doit servir à payer les pensions, les soins de santé, les revenus de remplacement, les allocations familiales, ... l'argent de la sécu ne doit pas servir à récompenser les mauvais employeurs, ceux qui licencient pour gagner toujours plus.
- ▶ Un bon préavis pour tous, ouvriers, employés et cadres c'est possible. Parce que le préavis coûte très peu à une entreprise

correctement gérée. De plus, 70% des travailleurs de Belgique bénéficient déjà de préavis largement supérieurs à ceux des ouvriers. Il ne doit donc s'agir que d'aligner le préavis de la minorité lésée sur le préavis de la majorité des travailleurs. Faire le contraire serait illogique et injuste.

Aujourd'hui, nous craignons que les employeurs et certains groupes politiques discutent en coulisses de ce que nous appelons « un mini-préavis subventionné ».

Quels qu'en soient les montants, nous refusons le remplacement de notre préavis par une « prime de licenciement » comme demandée par la FEB.

Si cette logique devait triompher, nous deviendrions tous des intérimaires, licenciés du jour au lendemain, sans attache à une entreprise ou un secteur, sans aucune maîtrise sur notre avenir professionnel et pécuniaire avec tout ce que ça indique en terme de difficultés de construire une vie, d'avoir des enfants, d'obtenir un prêt pour acheter une maison, ...

Nous vous invitons donc à vous tenir mobilisés et à suivre les mots d'ordre de vos délégués. Car si nous avons déjà la force des arguments, il se peut qu'il nous faille recourir à un moment ou à une autre à l'argument de la force.

Si dans les semaines ou les mois qui viennent, des propositions destructrices du préavis des employés devaient voir le jour, il est certain que les capacités qu'auront les employés de s'y opposer seront déterminantes dans le résultat des négociations.

- ▶ Des employés massivement mobilisés, avec les ouvriers, participeront concrètement à donner un bon préavis à tous les travailleurs.
- ▶ Des employés résignés risquent de concéder beaucoup.

Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter le site web que nous avons créé pour l'occasion: « [laisseznousvousvirer.be](http://laisseznousvousvirer.be) »  
Vous pouvez aussi vous adresser à votre délégation ou votre secrétariat CNE pour obtenir notre argumentaire complet.